

RAPPORT SUR L'ENTRETIEN DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE

Numéro de l'ICD / Année financière :
455917 (2024-2025)

But :

Ce rapport est requis afin de revoir les dépenses consacrées aux services pour les enfants admissibles au programme. Les données sont utilisées afin de s'assurer de l'admissibilité des enfants des Premières Nations selon les modalités de l'entente de financement, de vérifier les dépenses admissibles aux fins de facturation et d'établir des indicateurs de niveau d'activité qui sont utilisés par Services aux Autochtones Canada pour analyser les tendances.

Période de rapport :

du premier au dernier jour de la période de rapport, inclusivement

Échéance :

15 jours après la fin de la période de rapport

Définitions des éléments de données :

Vous trouverez d'autres détails sur la façon de remplir le Rapport sur l'entretien des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations dans le Guide de l'utilisateur des ICD du Système de gestion de l'information des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

Élément de données	Définition
Province ou territoire faisant l'objet du rapport	Indique la province ou le territoire dans lequel fonctionne le bénéficiaire.
Nom de l'agence	Nom de l'agence responsable de la prestation des services à l'enfance et à la famille.
Numéro du bénéficiaire de financement	Un numéro à quatre chiffres attribué à la Première Nation, à l'organisme, au Conseil tribal ou à la province.
Nom du bénéficiaire de financement (entente de financement)	Le nom de l'instance (Première Nation, Conseil tribal, province ou agence) avec lequel Services aux Autochtones Canada a conclu une entente de financement visant la prestation de services à l'enfance et à la famille.
Type de transmission - Consulter « Type de transmission » dans le Guide de l'utilisateur des ICD pour trouver plus d'information.	Indique si l'Instrument de collecte des données présenté est une transmission originale, une transmission de modifications, une transmission de données supplémentaires ou une retransmission. <ul style="list-style-type: none">- Transmission originale : désigne le premier rapport sur l'entretien présenté pour la période de rapport.- Transmission de modifications : désigne les modifications apportées à l'information déjà présentée pour la période de rapport au sujet de l'entretien des services à l'enfance.- Transmission de données supplémentaires : désigne l'ajout

Élément de données	Définition
	<p>d'information nouvelle pour la période de rapport sur l'entretien des services à l'enfance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retransmission : désigne le remplacement, au moyen d'une nouvelle soumission, d'un Instrument de collecte des données déjà présentée sur l'entretien des services. - Transmission de l'ajustement d'un tarif : la province ou le territoire a adopté un nouveau tarif et il faut le réclamer rétroactivement comme une dépense d'entretien touchée par un ajustement de tarif pour une période de déclaration antérieure.
Période de référence	Indique la période de référence selon laquelle l'information doit être fournie.
Numéro de SII	Le numéro de l'enfant en situation de placement dans le Système d'inscription des Indiens (SII). Un numéro de SII valide est formé de 10 chiffres dans le format « ##### ». Si l'enfant n'est pas inscrit, laisser en blanc, et un numéro temporaire aux fins des services à l'enfance et à la famille des premières nations (lorsque disponible dans la région pour les agences) lui sera attribué. Le bénéficiaire sera avisé de ce numéro temporaire.
Numéro temporaire d'Indien non inscrit	Numéro formé de 13 caractères attribué à tous les enfants en situation de placement qui ne sont pas encore inscrits conformément à la définition contenue dans la <i>Loi sur les Indiens</i> . Vous trouverez plus d'information au sujet du numéro temporaire d'Indien non inscrit dans la section « Information sur l'enfant » du Guide de l'utilisateur des Instruments de collecte des données.
Nom de famille de l'enfant	Le nom de famille de l'enfant qui se trouve en situation de placement.
Prénom de l'enfant	Le prénom de l'enfant qui se trouve en situation de placement.
Date de naissance (AAAAMMJJ)	La date de naissance de l'enfant, indiquée en format « Année-Mois-Jour »
Sexe (M/F/AG/NR)	Le sexe de l'enfant qui se trouve en situation de placement : Homme (M); Femme (F); Autre sexe (AG); Non rapporté (NR).
Nouvelle admission	<p>Cela indique que lorsqu'un enfant est pris en charge pour la première fois et qu'il reçoit des services, seules les dépenses associées au premier placement doivent être accompagnées du marqueur de la nouvelle admission. Pour les dépenses de placement subséquentes, aucun marqueur ne devrait figurer.</p> <p>Cela indique également que lorsqu'un enfant a obtenu son congé et qu'il est ensuite réadmis dans le système pour recevoir des soins, seules les</p>

Élément de données	Définition
	dépenses du premier placement associées à l'enfant qui est réadmis doivent être accompagnées du marqueur de la nouvelle admission. Dans le cas des dépenses de placement subséquentes, aucun marqueur n'est nécessaire.
Statut de protection à l'enfance / légal	Statut attribué à l'enfant par les lois provinciales ou territoriales (par. ex. garde temporaire, garde volontaire, garde permanente).
Nom du fournisseur de services	Désigne le nom du fournisseur de services tel que désigné par la province ou le territoire où l'enfant se trouve en situation de placement (par ex. la famille d'accueil ou le foyer de groupe, et autres).
Nombre de jours de soins	Le nombre total de jours où l'enfant a été en situation continue de placement pendant la période de rapport.
Type de placement	Indique où le placement d'un enfant a été fait (c'est-à-dire foyer de groupe, famille d'accueil, établissement, placement dans la parenté).
Date de début du versement (AAAAMMJJ)	La première journée pendant laquelle des dépenses ont été engagées, en format « Année-Mois-Jour ». Utiliser une nouvelle ligne si l'enfant avait obtenu son congé et avait été réadmis pendant le mois, ou si le type de placement a changé pendant la période de rapport.
Date de fin du versement (AAAAMMJJ)	La dernière journée pendant laquelle des dépenses ont été engagées, en format « Année-Mois-Jour ».
Tarif	Se rapporte au tarif de base pour le service utilisé. De plus amples renseignements au sujet des tarifs quotidiens ou mensuels se trouvent dans la section du Guide de l'utilisateur des Instruments de collecte des données portant sur les dépenses selon le type de placement.
Coût des soins	Le coût total des soins selon la date du paiement initial, le dernier jour du paiement et le type de placement.
Type de dépense supplémentaire pour l'enfant	<p>Il s'agit de tous les frais additionnels qui dépassent le tarif de base ou le tarif régulier d'entretien se rapportant à la dispensation de services pour un enfant en situation de placement. Les frais admissibles sont décrits dans les Lignes directrices nationale du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, et doivent rester dans les limites des pouvoirs de Services aux Autochtones Canada, être raisonnablement comparables à ceux qui sont assurés par la province ou le territoire et ne pas faire partie des frais remboursables par d'autres sources.</p> <p>Les catégories sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutien pour la garde d'enfants;

Élément de données	Définition
	<ul style="list-style-type: none"> - soutien pour la garde d'enfants – MMP; - vêtements; - vêtements – MMP; - Dép. étude non couvert. par Prog.PN; - Dép. étude non couvert. par Prog.PN – MMP; - liens familiaux; - liens familiaux – MMP; - juridiques; - juridiques – MMP; - soins santé. m.e. non couvert. SSNA; - seulement Yukon – entretien ménager ou soutien au entretien ménager; - seulement Yukon – entretien ménager ou soutien au entretien ménager – MMP; - ne fait pas partie de SSNA – MMP; - coût du placement; - coût du placement – MMP; - allocation pour les loisirs; - allocation pour les loisirs – MMP; - thérapie/Éval. non couvert. SSNA; - thérapie/Éval. – MMP; - transport; - transport – MMP; - allocation pour les vacances; - allocation pour les vacances – MMP; - éducation et développement professionnel - SSPM; - finances, incluant le logement - SSPM; - bien-être physique, social et mental - SSPM; - terres, culture, langue, communauté - SSPM; - autres; - autre – MMP; - sans objet; - sans objet - MMP
Frais additionnels de l'enfant	Cet élément de données sert à indiquer le montant versé pour des frais additionnels relatifs à l'enfant qui se trouvent en dehors des taux de maintien de base ou réguliers.
Raison d'appliquer les mesures les moins perturbatrices (MMP)	Il s'agit d'une documentation fondée sur des données probantes pour les mesures les moins perturbatrices (MMP), y compris les résultats fondés sur la performance pour les enfants qui sont pris en charge et ceux qui ne le sont plus (c'est-à-dire qui restent dans leur foyer). Cette mesure soutient le résultat ministériel « Pourcentage des communautés des Premières Nations offrant des services de soutien familial visant à maintenir les familles unies ».

Élément de données	Définition
	<p>Il y a cinq raisons d'appliquer les mesures les moins perturbatrices :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire risque: mal physique, sexuel et/ou émotionnel 2. Réduire risque: négligence 3. Réduire risque: autre (veuillez utiliser le champ Description supplémentaire des coûts pour l'enfant pour expliquer) 4. Réunification 5. Coût pour entretenir placement
Description supplémentaire des coûts pour l'enfant	Cet élément de données sert à offrir une description plus détaillée des frais additionnels relatifs à l'enfant liés aux services assurés à un enfant en situation de placement.
Dépense subvention post adoption	Les subventions et le soutien post-adoption sont destinés aux parents adoptifs et / ou à assurer du soutien, notamment par des services de counseling et du soutien pour les enfants ayant des besoins spéciaux, afin de faciliter le placement permanent des enfants.
Dépenses	Cet élément de données sert à indiquer le montant versé pour la dépense ayant fait l'objet de la subvention d'après adoption.
Description des dépenses	Cet élément de données sert à décrire la dépense ayant fait l'objet de la subvention d'après adoption.
Sommaire financier	
1. Frais de maintien (standard)	
Frais de maintien	Les renseignements sur les frais d'entretien des enfants dans le rapport l'entretien des services à l'enfance et à la famille ICD (qui exclus SSPM et MMP).
Type de placement/service	<p>Indique où le placement d'un enfant a été fait (par ex., famille d'accueil).</p> <p>Les catégories sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - famille d'accueil; - foyer de groupe; - soins en établissement; - soins prodigués par la parenté. <p>La subvention post-adoption est distincte du type de placement/service dans le tableau.</p>
Nombre total de placements d'enfants	Le nombre total d'enfants particuliers en situation de placement mentionné dans l'Instrument de collecte des données présenté. On trouvera les règles de calcul dans la section du Guide de l'utilisateur des instruments de collecte des données portant sur le sommaire financier du rapport de maintien.
Nombre de jours	Par type de service de placement – le nombre de jours de placement pour tous les enfants mentionnés

Élément de données	Définition
	dans le rapport des Instruments de collecte des données présenté. On trouvera les règles de calcul dans la section du Guide de l'utilisateur des instruments de collecte des données portant sur le sommaire financier du rapport sur l'entretien.
Total des frais de placement	Par type de service de placement – le total des frais de placement pour tous les enfants mentionnés dans le rapport des Instruments de collecte des données présenté. On trouvera les règles de calcul dans la section du Guide de l'utilisateur des instruments de collecte des données portant sur le sommaire financier du rapport sur l'entretien.
Total des dépenses additionnelles relatives aux enfants.	Par type de service de placement – le total des dépenses additionnelles pour tous les enfants mentionnés dans le rapport des Instruments de collecte des données présenté. On trouvera les règles de calcul dans la section du Guide de l'utilisateur des instruments de collecte des données portant sur le sommaire financier du rapport sur l'entretien.
Total des frais de maintien	Par type de service de placement – le montant total dont on demande le remboursement. On trouvera les règles de calcul dans la section du Guide de l'utilisateur des instruments de collecte des données portant sur le sommaire financier du rapport sur l'entretien.
Subventions post-adoption : Nombre total de placements d'enfants	Le nombre total de subventions post-adoption pour les enfants recevant un financement fédéral, basé sur les dépenses liées aux subventions post-adoption.
Subventions post-adoption : Nombre de jours	Le nombre total de jours en fonction de la date de début et de fin de paie des dépenses liées à la subvention post-adoption pour la période de déclaration.
Subventions post-adoption : Total des frais	Le coût total des dépenses de subvention post-adoption pour la période de référence.
2. Services de soutien post-majorité (SSPM)	
Services de soutien post-majorité	Le coût total des services de soutien post-majorité par catégorie: <ul style="list-style-type: none"> - éducation et développement professionnel - SSPM; - finances, incluant le logement - SSPM; - terres, culture, langue, communauté - SSPM; - bien-être physique, social et mental – SSPM.
Type de placement/service	Indique où le placement d'un enfant a été fait (par. ex., famille d'accueil) : <ul style="list-style-type: none"> - Aucun des éléments ci-dessus – SSPM

Élément de données	Définition
Coût de la dépense de placement	Le coût total des dépenses de placement d'enfant basé sur les frais de garde selon la sélection Aucun des éléments ci-dessus – SSPM
Coût financier, incluant l'hébergement	<p>Activités, services et coûts qui garantissent aux jeunes les ressources financières nécessaires pour répondre à leurs besoins. Pour que leurs besoins fondamentaux soient satisfaits de façon sécurisée et cohérente. Exemples peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aide au logement, loyer et subventions au loyer; - soutien financier en fonction des besoins; - revenu de base, planification financière; - stabilité du logement; - nécessités ménagères de base; - compétences de vie/domestiques, y compris les aides à domicile; - vêtements, soins personnels et hygiène.
Total des coûts de placement et financiers, incluant l'hébergement	Le total des coûts des dépenses de placement et financiers, incluant l'hébergement selon la sélection Aucun des éléments ci-dessus – SSPM.
Coût du développement éducationnel et professionnel	<p>Activités, services et coûts qui garantissent aux jeunes des possibilités d'apprentissage et de croissance qui sont significatives pour eux, leurs objectifs et leur projet de vie. Les exemples peuvent inclure:</p> <ul style="list-style-type: none"> - mentorat et soutien en matière d'éducation; - coûts liés à l'éducation; - soutiens spécialisés : tutorat, orientation professionnelle; - apprentissage culturel : insignes, ressources, opportunités; - soutien financier pour la formation/certifications.
Coût du bien-être physique, social et mental	<p>Activités, services et coûts qui garantissent aux jeunes des services continus et opportuns qui soutiennent leur santé et leur bien-être. Exemples peuvent inclure:</p> <ul style="list-style-type: none"> - services médicaux, dentaires et de santé non assurés prescrits par un professionnel compétent; - soutiens en matière de santé sexuelle et d'identité de genre; - loisirs et sports; - conseils; - options de soutien en matière de santé mentale et de toxicomanie tenant compte des traumatismes; - traitement intensif;

Élément de données	Définition
	<ul style="list-style-type: none"> - intervention précoce et soutien parental; - formation et mentorat en nutrition; - accès à des soutiens en matière d'activité physique; - soutiens en réadaptation; - soutiens en matière de soins personnels et de bien-être.
Coût du terrain, de la culture, de la langue, de la communauté	<p>Activités, services et coûts qui permettent aux jeunes de se connecter à leur culture et à leur communauté de manière sûre, significative pour eux et à leur propre rythme. Exemples peuvent inclure:</p> <ul style="list-style-type: none"> - connexion ou reconnexion avec la famille, la communauté, la culture; - médiation et conseil familial, réintégration en toute sécurité dans la communauté d'origine, visites; - programmes culturels, cérémonies, bien-être basé sur la terre; - langue, identité, cours, ateliers, ressources; - soutien et conseils des aînés et gardiens du savoir autochtones, connaissances traditionnelles; - groupes culturels de jeunes et soutien par les pairs.
Total de frais des services de soutien post-majorité	Le coût total de toutes les dépenses selon la sélection Aucun des éléments ci-dessus – SSPM.
3. Mesures les moins perturbatrices (MMP)	
Mesures les moins perturbatrices (MMP)	Les coûts totaux des placements (pour ceux/celles qui sont pris en charge et cessent d'être pris en charge), ainsi que les coûts supplémentaires.
Type de placement/service	<p>Indique où le placement d'un enfant a été fait (par ex., famille d'accueil) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun des éléments ci-dessus – Enfant(s) pas pris en charge (MMP); - MMP enfant(s) pris en charge.
Nombre total de placements	Le nombre total de placements d'enfants avec le statut MMP.
Nombre de jours	Par type de service de placement – le nombre de jours de placement pour tous les enfants mentionnés dans le rapport des Instruments de collecte des données présenté. On trouvera les règles de calcul dans la section du Guide de l'utilisateur des instruments de collecte des données portant sur le sommaire financier du rapport sur l'entretien.
Total des frais de placement	Le coût total des soins selon la date du paiement initial, le dernier jour du paiement et le type de placement.

Élément de données	Définition
Total des dépenses additionnelles relatives aux enfants	Le total des dépenses additionnelles relatives aux enfants ayant le statut MMP.
Total des fraise des mesures les moins perturbatrices	Le total des fraise des mesures les moins perturbatrices ayant le statut MMP.
Autorisation	
<ul style="list-style-type: none"> - Prénom - Nom de famille - Titre - Date (AAAAMMJJ) 	<p>Le prénom, nom de famille et titre du poste de la personne qui garantit l'exactitude des renseignements ainsi que la date à laquelle le formulaire a été complété.</p> <p>Les dates sont en format « Année Mois Jour ».</p>
Contact	
<ul style="list-style-type: none"> - Prénom - Nom de famille - Titre - Numéro de téléphone - Adresse courriel 	<p>Le prénom, nom de famille, titre du poste, numéro de téléphone et adresse électronique (s'il y a lieu) de la personne avec qui communiquer pour plus de renseignements sur le rapport.</p> <p>Le numéro de téléphone doit comprendre l'indicatif régional à trois chiffres, dans le format « ###-###-#### ».</p> <p>Pour être valable, une adresse électronique peut être écrite en majuscules ou minuscules, selon le format « a@a.a ».</p>